

# La compensation écologique dans l'exploitation agricole

Les exploitants agricoles peuvent choisir parmi 17 types de surfaces de compensation écologique:

Prairies et pâturages	Terres assolées	Cultures pérennes et ligneux	Autres
Prairies extensives	Bandes culturales extensives	Arbres fruitiers haute tige	Fossés humides, mares, étangs
Prairies peu intensives	Jachères florales	Arbres isolés indigènes adaptés au site, allées d'arbres	Surfaces rudérales, tas d'épierrage et affleurements rocheux
Surfaces à litières	Jachères tournantes	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	Murs de pierres sèches
Pâturages extensifs	Ourlets sur terres assolées	Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle	Autres surfaces de compensation écologique sises sur la SAU
Pâturages boisés			

La mise en place de SCE fait partie des « Prestations écologiques requises » (PER), programme environnemental obligatoire pour l'obtention de paiements directs.

Les SCE de bonne qualité biologique ou qui font partie d'un projet de mise en réseau peuvent donner droit à contributions supplémentaires selon l'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE).

## Documents utiles

- Le document « Compensation écologique dans l'exploitation agricole » présente les différents types de SCE et leurs conditions d'entretien.
- Le Classeur Nature et Agriculture comprend des documents d'information générale, des dossiers thématiques, des outils de conseil et des références dans le domaine de la compensation écologique et l'entretien des milieux naturels et semi-naturels.

## Plate-forme OQE

AGRIDEA est responsable de la journée d'échange annuelle sur les réseaux OQE. AGRIDEA conseille également pour la mise en œuvre de la compensation écologique.

## Mandats

AGRIDEA a un mandat de l'office fédéral de l'environnement (OFEV) pour la promotion de la compensation écologique.

## Liens

Ordonnance sur les paiements directs (OPD): <http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/910.13.fr.pdf>

Ordonnance sur la qualité écologique (OQE): <http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/910.14.fr.pdf>

## **Prairies et pâturages**

### **Prairies extensives / Prairies peu intensives**

Les prairies maigres (qui ne reçoivent pas ou peu de fumure) en milieux secs ou humides présentent une grande diversité floristique. En temps que premier maillon de la chaîne alimentaire, les prairies fleuries favorisent la faune sauvage. Elles contribuent de façon importante à la diversité du paysage rural.

### **Surfaces à litières**

Les surfaces à litières sont des prairies sur les sols humides ou inondés présentant une végétation particulière, dont la récolte est utilisée généralement comme litière et exceptionnellement comme fourrage. Les surfaces à litière sont exploitées extensivement (une seule fauche annuelle tardive et aucune fumure).

### **Pâturages extensifs / Pâturages boisés**

Les pâturages boisés correspondent à une forme traditionnelle d'utilisation mixte comme pâture et forêt (notamment dans le Jura et le sud des Alpes). Le mode d'utilisation traditionnel ainsi que la limitation voire l'interdiction de la fumure (pour les pâturages extensifs) favorisent une diversité paysagère et floristique.

## **Terres assolées**

### **Bandes culturales extensives**

Il s'agit, dans les cultures céréalières ou sarclées, de bandes de cultures d'une largeur de 3 à 12 mètres, situées en bordure de champ, mises en place normalement, mais exploitées extensivement (sans fumure ni traitement phytosanitaire). Les bandes culturales extensives représentent le milieu de vie typique pour les plantes agrestes telles que la nielle des blés, le coquelicot et le bleuet, qui offrent nourriture et refuge à de nombreux animaux.

Les bandes culturales extensives constituent avec les jachères l'un des éléments servant à la compensation écologique en grandes cultures.

### **Jachères florales / Jachères tournantes**

Les jachères florales sont des bandes installées pour plusieurs années (2 à 6 ans) sur des surfaces assolées en grandes cultures, cultures maraîchères ou fruitières ; elles ne sont pas utilisables pour l'affouragement. Elles sont le plus souvent ensemencées avec un mélange d'espèces indigènes.

Les jachères tournantes sont des surfaces installées pour une courte durée (1 à 2 ans). Les semences utilisées sont principalement composées d'espèces annuelles et bisannuelles.

Les jachères ont des fonctions multiples, telles que :

- source de nourriture (nectar et pollen) pendant toute la période de végétation et abri hivernal,
- pour la faune favorisant ainsi la diversité floristique et faunistique dans les zones cultivées,
- cette situation favorise la présence d'auxiliaires utiles pour le contrôle des ravageurs,
- protection contre l'érosion assurée toute l'année par la couverture végétale,
- restauration de la structure du sol,
- éléments permettant de relier entre eux les milieux naturels existants dans un paysage,
- embellissement du paysage.

### **Ourllets sur terres assolées**

Les ourlets sont des bandes extensives de végétation herbacée situées le long de terres ouvertes, de surfaces herbagères permanentes ou de cultures pérennes. Prévus pour être des structures permanentes, il est souhaitable de les maintenir au-delà de la durée minimale obligatoire (2 périodes de végétation = 2 ans).

## **Cultures pérennes et ligneux**

### **Arbres fruitiers haute tige**

Les vergers, lorsqu'ils sont composés d'un nombre d'arbres fruitiers haute tige élevé et d'une certaine taille, peuvent être utilisés par plusieurs espèces d'oiseaux et de chauves souris pour s'y nourrir et s'y reproduire.

### **Arbres isolés indigènes adaptés au site, allées d'arbres**

Les arbres isolés et les allées d'arbres sont des éléments particulièrement marquants du paysage.

### **Haies, bosquets champêtres et berges boisées**

La haie est un objet paysager linéaire, très utile comme lien entre d'autres milieux naturels. Les haies ont de nombreux rôles comme :

- Offre variée en milieux vitaux pour la faune (abri, passage, source de nourriture,...)
- Protection contre le vent
- Lutte contre l'érosion
- Interception de grandes quantités d'eaux de pluie

Des bandes herbeuses extensives d'une largeur minimale de 3 mètres sont obligatoires le long des haies (des 2 côtés), des bosquets champêtres et des berges boisées.

#### **Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle**

Surfaces présentant une végétation naturelle entre les rangées de ceps sur au moins 50 % de la surface viticole.

#### **Autres**

##### **Fossés humides, mares, étangs**

Il s'agit de plans d'eau ou autres surfaces de la Surface d'exploitation, généralement inondés. Une bande herbeuse de 6m de large au minimum doit les border.

##### **Surfaces rudérales, tas d'épierreage et affleurements rocheux**

Les surfaces rudérales sont colonisées par une végétation non ligneuse sur des remblais, des décombres ou sur un talus. Les tas d'épierreage ou les affleurements rocheux peuvent être avec ou sans végétation. Ces milieux sont particulièrement favorables aux reptiles et à la petite faune.

##### **Murs de pierres sèches**

Les murs en pierres sèches sont des éléments qui délimitent les parcelles et structurent le paysage.